



Paris, le 27 janvier 2025

M. Boris MELMOUX-EUDE
Directeur général des ressources humaines
Ministère de l'Éducation nationale
72 rue Regnault
75013 Paris

Objet : barème des agents dans le cadre des mouvements intra départementaux

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre des mouvements intra départementaux, les nouvelles lignes de gestion ministérielles prévoient une valorisation de l'expérience des agents avec notamment la prise en compte de l'échelon dans le barème.

Or, nous constatons dans les projets des LDG académiques que cet élément de barème est mis en place au détriment de l'ancienneté. Pourtant, rien ne s'oppose dans les textes à conserver l'ancienneté dans le barème. Celui-ci est, par ailleurs, un élément essentiel de la valorisation de l'expérience.

La prise en compte de l'échelon dans le barème peut s'entendre. Cependant, le prendre comme unique élément valorisant l'expérience va inévitablement léser un certain nombre de collègues. Notamment les ex-instituteurs passés professeurs des écoles mais également ceux ayant eu un avancement de carrière ralenti (à l'ancienneté dans l'ancien système ou passage d'échelon sans boost). Ce sera pour ces collègues la double peine.

A l'heure où la mobilité géographique représente déjà trop un motif majeur de départ du métier, il semble indispensable de ne pas accentuer ce frein à l'attractivité.

Aussi, nous vous demandons qu'une consigne soit très rapidement donnée aux académies pour leur indiquer que l'échelon ne doit pas se substituer à l'ancienneté.

Par ailleurs, pour le SE-Unsa, la complémentarité de ces 2 éléments reflèterait parfaitement le parcours des agents.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth ALLAIN-MORENO
Secrétaire générale du SE-UNSA

Copie à Mme Florence DUBO, Cheffe de service, adjointe au directeur général